



Escroquerie aux photovoltaïques 200 Milles €

Par **placebo21**, le **28/03/2011** à **20:46**

Bonjour, rnMon ami a constitué une EURL pour revendre de l'Energie et il a contacté une entreprise (ent Ind) pour l'installation de panneaux photovoltaïques seulement le devis a été signé il y a bientôt 2 ans, avec 95 % de la somme versé (environ 210 mille €) et pas de panneaux sur le toit! Nous souhaitons avant d'entammer une procédure en pénal pour escroquerie savoir si on peut espérer récupérer notre argent et comment car emprunt a rembourser de 300 mille € a partir de 12/2011. Nous avons fait un recommandé a l'ent et mon ami a rencontré le gérant qui lui a clairement dit qu'il n'avait pas de trésorerie et que si on allait en justice on n'obtiendrait pas notre argent. Que faire pour s'en sortir ? et vers quel avocat spécialiste se renseigner. Nous pensons que l'Ent et son propriétaire sont insolvables. Comment vérifier sérieusement la chose car pas de compte déposé sur les 2 dernieres années. Merci de votre aide...